

Pour tout litige lié à l'exécution du présent mandat, le consommateur peut saisir MEDIMMOCONSO, 1 allée du Parc de Mesemena-Bâtiment A-CS 25222-44505 LA BAULE CEDEX. Site web : <https://medimmoconso.fr/adresser-une-reclamation/>. L'activité d'agent immobilier est régie par la loi n°70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce et par son décret d'application n°72-678 du 20 juillet 1972.

Ces textes peuvent être consultés gratuitement sur www.legifrance.gouv.fr

